



# DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

**Ce dossier est à retourner complété au Centre Communal d'Action Sociale, 1 rue des Maires Lambin à Comines.**



**Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**

**Partie réservée à l'administration :**

Date de dépôt : ...../...../..... Candidat : .....

**Attestation de participation :**

Mis à la signature le : ...../...../..... Retour de signature : ...../...../.....  
Contact avec l'utilisateur le : ...../...../..... Transmis à l'organisme le : ...../...../.....  
Acte d'engagement du demandeur signé le : ...../...../.....

## 1 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
E-mail : ..... @ .....  
Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....  
Département : ..... Pays : .....

## 2 PROJET DE FORMATION

Nom et coordonnées de l'organisme : .....  
.....  
Intitulé du stage : ..... Lieu de formation : .....  
Date de formation : ...../...../..... Coût du stage : ..... €

### 3 PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du dossier d'inscription de l'organisme choisi
- Acte d'engagement signé
- Dossier de candidature « Animateur » complété

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la ville de Comines. Vos données seront utilisées ou traitées que dans la mesure où cela est nécessaire pour la continuité des services. Vos informations personnelles sont collectées pour la seule finalité présentée dans ce formulaire, à savoir l'enregistrement et l'instruction des candidatures BAFA / BAFD. Vos données sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerciez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, la ville de Comines met tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Si vous estimez que vos droits ne sont cependant pas respectés, vous disposez également du droit à déposer une réclamation ou une plainte auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente dans le domaine de la protection des données à caractère personnel ou de contacter le délégué à la protection des données mutualisé de la ville de Comines à [dpd-mutualises@lillemetropole.fr](mailto:dpd-mutualises@lillemetropole.fr)

### 4 RÈGLEMENT

#### Article 1 : Objet

La participation municipale a pour vocation de soutenir tout candidat désirant passer son BAFA ou son BAFD

#### Article 2 : Critères d'éligibilité

Ouvert à tous les jeunes Cominois âgés d'au moins 17 ans pour le BAFA et 18 ans pour le BAFD, ayant effectué les stages avant la période d'été de l'année en cours.

#### Article 3 : Dépôt des dossiers

Le dépôt de dossier se fera à l'Espace Jeunesse Cominois au moins un mois avant la date du début du stage, accompagné des pièces obligatoires à fournir.

#### Article 4 : Attribution de la participation

La participation ne peut être sollicitée qu'une seule fois par année civile. Toute personne ne respectant pas l'acte d'engagement se verra refuser le financement du stage de perfectionnement.

La demande de participation ne sera effective qu'à partir de la présentation du dossier d'inscription de l'organisme.

#### Article 5 : Obligations du candidat

Le candidat s'engage à postuler pour les accueils de loisirs Cominois (année scolaire en cours), l'acte de candidature n'engage aucunement le CCAS et la Ville de Comines dans le recrutement du bénéficiaire. S'inscrire à un stage avant le mois de juin de l'année en cours.

#### Article 6 : Annulation de la participation

En cas d'annulation du stage par le candidat, la participation municipale ne sera pas versée à l'organisme. La totalité des sommes dues seront à la charge du candidat.

#### Date et signature du candidat

# Mémo

- 1 Je m'inscris sur le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) et j'obtiens mon numéro d'identifiant qui me sera nécessaire lors de mes inscriptions en formation à chaque étape de mon parcours.
- 2 Je choisis l'organisme de formation avec lequel je vais faire mon stage de formation générale, appelé aussi « stage de base ». La liste des organismes de formation est disponible à : [www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr)
- 3 Je fais mon choix en fonction des dates, du lieu, du coût et je fais mon inscription en ligne.
- 4 **IMPORTANT** : Je ne verse pas la totalité de la somme même si cela est demandé sur le site de l'organisme de formation. Je tiens compte de la participation du CCAS et je la déduis du montant total de la facture. (en cas de problème, je contacte le CCAS au 03 28 38 82 00).
- 5 J'imprime l'attestation d'inscription qui est accessible en ligne sur le site de l'organisme dès que l'enregistrement de mes données personnelles est effectué.
- 6 Je transmets au CCAS dans les meilleurs délais et au moins 1 mois avant la date de stage :
  - Le formulaire de demande de participation aux frais de formation BAFA.
  - La copie de mon attestation d'inscription.
  - Le dossier de candidature animateur.J'ai la possibilité de déposer les documents au guichet du CCAS ou de les transmettre par mail aux adresses suivantes : [xsenosiain@ville-comines.fr](mailto:xsenosiain@ville-comines.fr); [aferrant@ville-comines.fr](mailto:aferrant@ville-comines.fr);  
Attention : j'envoie les pièces correctement scannées et non photographiées.
- 7 En contrepartie de la participation financière du CCAS, je dois postuler comme animateur à la Ville de Comines.

Je transmets donc mon dossier de candidature (disponible au CCAS ou téléchargeable sur [www.ville-comines.fr](http://www.ville-comines.fr) ) en le déposant au CCAS de Comines

## 8 LA PARTICIPATION DU CCAS DE COMINES

Le montant s'élève à 172 €. Je peux en bénéficier 1 fois par année civile.

2 stages sont organisés à Comines :

> STAGE DE FORMATION GENERALE : Coût du stage 330€ (prix spécial cominois)

> STAGE DE PERFECTIONNEMENT : Coût du stage 265€ (prix spécial cominois)

Thème « L'enfant en accueil de loisirs ».

A noter que si j'effectue ces 2 stages à Comines, je peux bénéficier de 2 subventions dans la même année

## 9 La participation de la CAF (Il est conseillé de faire des copies de l'imprimé à chaque étape)

• Je fais compléter l'imprimé CAF disponible sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) à chaque étape de ma formation.

• J'envoie l'imprimé à la CAF dès que les 3 étapes de formation ont été effectuées.

Montant de l'aide : 91€47 ou 106€71 (si le stage de perf est fait sur le thème de la petite enfance).

## 10 Je peux effectuer des recherches de postes dans l'animation d'accueils collectifs de mineurs et déposer ma candidature sur des sites tels que :

• [www.planetanim.fr](http://www.planetanim.fr)

• [www.jobanim.com](http://www.jobanim.com)

A series of horizontal dotted lines for writing notes.